



Mairie de MARBOUÉ

11 rue du Docteur Péan
28200 MARBOUÉ
☎ 02 37 45 10 04
✉ mairie@marboue.fr
@marboue.fr

2024

CONTRAT D'UTILISATION DE LA SALLE DE RÉUNION POTTIER ET DE LA MAISON CHARLES SANDRÉ

- COMMUNE
 HORS COMMUNE

ENTRE :

Commune de Marboué, 11 rue du Docteur Péan – 28200 MARBOUÉ,
représentée par Mme Gaëlle CHASSELOUP, Mme le Maire de MARBOUÉ
d'une part,

ET :

Nom	
Prénoms	
Date de naissance	
Lieu de naissance	
Nom de l'association	
Adresse	
Téléphone	
Nom de l'assurance	
Assurance souscrite le	
Numéro de police	

Il a été convenu un droit temporaire d'utilisation de :



- Salle de Réunion POTTIER : 12 rue du Docteur Péan



- Salle du 1^{er} étage de la Maison Charles Sandré : 21 rue du Docteur Péan
 Salle du 2^{ème} étage de la Maison Charles Sandré : 21 rue du Docteur Péan

Période de location : Du au

Ou Le (tarif journée)

État des lieux d'entrée et remise des clefs leà.....

État des lieux de sortie et remise des clefs leà.....



Objet de la location :

avec un nombre de participants depersonnes environ.

POUR LES ASSOCIATIONS COMMUNALES :

Utilisation régulière

Utilisation ponctuelle (Réunion, AG...)

Tarifs :

L'utilisation des locaux ci-dessus désignés est accordée moyennant la somme de : à régler lors de la réservation (voir tarifs communaux).

Moyen de paiement choisi :

par prélèvement directement sur le compte de l'utilisateur,

par internet à l'adresse de paiement indiquée sur l'avis des sommes à payer (par prélèvement ponctuel ou carte bancaire),

par voie postale à l'adresse indiquée sur le talon de paiement, par chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor public, accompagné du talon de paiement.

Toutes les conditions d'utilisation sont dans le règlement ci-joint.

Le locataire atteste avoir pris connaissance du règlement et des tarifs ci-joints

A Marboué, le

Madame Le Maire,

L'utilisateur,